

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Toutes les factures sont payables en nos bureaux à Mariembourg.
2. Les factures sont payables dans les trente jours de leur émission sauf stipulations contraires inscrites sur la facture.
3. Toute facture qui ne sera pas payée à son échéance portera automatiquement un intérêt de 18 p.c. l'an sans qu'il soit nécessaire d'une mise en demeure et sans préjudice de ce qui est prévu sub. 4.
4. En cas de non-paiement injustifié d'une facture à son échéance, une somme forfaitaire de 15 p.c. avec un minimum de 40€. sera due à titre de dommages et intérêts et ce, sans qu'il soit nécessaire de faire une mise en demeure.
5. Le fait qu'un délai de paiement soit accordé n'emporte pas la renonciation aux conditions présentes.
6. Le fait qu'une traite soit émise n'emporte pas novation.
7. Toutes les contestations ou réclamations devront être formulées endéans les huit jours de la réception de la facture. Toute réclamation doit obligatoirement être faite par écrit et recommandé.
8. En cas de contestation portée devant les tribunaux, seuls ceux de Couvin et de Dinant sont compétents.